

## ANNEXE I

### DEMANDE DE CREDIT D'HEURES POUR ELUS LOCAUX (Loi n°92-108 du 3 février 1992)

#### Identification de l'agent :

Nom :

Prénom :

Corps/Grade :

Ecole d'affectation :

Collectivité locale au sein de laquelle vous exercez votre mandat d'élu :

Fonctions au sein du conseil local :

#### Organisation du crédit d'heures pour l'année scolaire 2022-2023

Trimestre concernés par la demande de crédit d'heures :

- septembre – octobre – novembre 2023 :
- décembre 2023 – janvier – février 2024
- mars – avril – mai 2024
- juin – juillet – août 2024

#### Pièces à joindre :

- Demande écrite à Monsieur le directeur académique relatif à l'aménagement de l'emploi du temps
- Attestation du mandat électif
- Dernier recensement de la commune
- Calendrier précisant le nombre de demi-journées souhaitées et les préférences de jour(s)

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature